



Appel à projets sur le territoire du Parc national des Écrins dans le cadre de ses 50 ans en 2023

Objet

Le Parc national des Écrins fête ses 50 ans en 2023. Une partie du programme, prévu tout au long de l'année, s'attache à associer les habitants du territoire à la célébration, pour partager la richesse des Écrins et faire rayonner son Parc.

A cette occasion, un appel à projet est lancé. Les acteurs du territoire sont invités à proposer des projets événementiels, dont certains pourront être labellisés « 50 ans du Parc national des Écrins ». Les événements labellisés se dérouleront en 2023 sur le territoire du Parc national (cœur et communes de l'aire d'adhésion). Ils mettent en avant des valeurs ou des objectifs partagés avec le Parc.

Il peut s'agir d'événements « ponctuels » sur une journée ou un week-end, ou bien d'événements « itinérants » se déroulant sur plusieurs jours et sur plusieurs sites. Les projets peuvent être de nature diverse, et doivent être ouverts et accessibles au public.

Engagements du PNE

La labellisation se traduit par :

- Une valorisation assurée par le Parc dans ses outils de communication (site internet, programme, maison du Parc, presse ...).
- Un soutien financier selon le type d'événement :
 - Les événements sur une journée ou un week-end : 750 € d'aide forfaitaire maximum,
 - Les événements se déroulant sur au moins 3 jours et sur plusieurs sites, y compris en dehors du territoire, ou impliquant la mise en place d'une installation ou exposition dans la durée – jusqu'à 4 000 € d'aide maximum.

La subvention pourra aller jusqu'à 50 % de la dépense subventionnable.

Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Apposer le logo 50 ans du Parc sur les documents de communication de la manifestation et afficher le partenariat lors de l'événement (kit fourni par le Parc).
- Le cas échéant, mettre en place un volet spécial 50 ans (diffusion d'un mini-film de présentation, affichage, l'intervention d'un agent).





Instructions des candidatures et éligibilité

La labellisation est étudiée par un comité de sélection issu du Conseil d'Administration de l'établissement et d'agents du Parc, et approuvée par le Bureau du Conseil d'Administration. Il jugera les candidatures au regard de différents critères :

- la recevabilité administrative du dossier
- la nature du projet, sa complémentarité avec le domaine d'action, les fondamentaux des parcs nationaux et la Charte du Parc national des Écrins
- le lien avec les patrimoines naturel, culturel ou paysager du territoire
- la mobilisation des citoyens, la dimension et la couverture géographique
- la singularité du projet et son ancrage dans les vallées des Écrins
- la prise en compte de l'environnement et la dimension écoresponsable du projet

L'intégration d'un volet spécifique aux 50 ans du Parc national des Écrins est requis. L'organisateur est libre de la forme donnée à ce volet (conférence, exposition, œuvre d'art, activités sportives de nature ...).

Les décisions, positives comme négatives, font l'objet d'une réponse écrite adressée au porteur de chaque projet. Les appuis techniques et financiers, les modalités d'accompagnements sont précisés dans le courrier de réponse.

Dossier de candidature

Les candidatures à la labellisation se font uniquement en ligne sur <https://formulaire.ofb.fr/demande-daccompagnement-financier-102022-12-2022-1664195321>

Ces candidatures sont ouvertes en 2 sessions :

- 1^{ère} session : 15 novembre 2022 au 15 janvier 2023
- 2^{ème} session : 1^{er} février au 30 avril 2023

Le dossier de candidature doit comprendre :

- l'identification de l'organisateur de l'évènement
- un descriptif de l'évènement et ses objectifs
- un historique si le projet en a un
- un lieu de réalisation
- une approche des publics visés
- une liste des moyens techniques mis en œuvre
- un montage financier
- les modalités de communication qui lui sont consacrés
- la motivation de la demande (y compris les valeurs ou orientations partagées avec le Parc).

Les éléments indispensables à la communication sur l'évènement sont demandés à chaque porteur de projet (photos, textes...). Leur envoi vaut autorisation de diffusion dans les supports de communication du Parc national, en particulier le site internet du parc et le(s) document(s) programme édité(s) et diffusé(s) à cette occasion.

Informations et contact

Juliette Frigot : animatrice et coordinatrice des 50 ans

juliette.frigot@ecrins-parcnational.fr

06 59 41 59 21

Site internet : <https://www.ecrins-parcnational.fr/>



Parc national des Écrins

Tél : +33 (0)4 92 40 20 61

www.ecrins-parcnational.fr

www.rando.ecrins-parcnational.fr